

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la réalisation d'une vidéo sur les différentes pratiques de vélo sur le territoire de Hautes Terres Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2025-CC-166 en date du 11 décembre 2025 portant autorisation à Monsieur le Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant la volonté de promouvoir la pratique de mobilité douce sur le territoire intercommunal ;

Considérant l'offre de la société LR Visuals ;

Considérant que les crédits seront prévus au budget primitif principal 2026, dépense d'investissement, opération n°161 – Acquisition de matériel, chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, article 2051 – Concessions et droits similaires ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour la réalisation d'une vidéo sur les différentes pratiques de vélo sur le territoire avec la société LR Visuals, située 9 rue de la Dinette 63500 SAINT YVOINE, pour un montant HT de 5 200 € soit 6 078 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.